



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Fonctionnement

Question écrite n° 675

#### Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice sur l'éducation surveillée qui intervient dans le domaine des magistrats pour enfants. Le rôle de ce service public se trouve compromis, faute de crédits suffisants. En effet, sur le plan national, au cours des deux dernières années, ce service a perdu 276 emplois alors que pour cette même période les prises en charge ont augmenté de 7 232 cas. Les services existants ont de graves difficultés de fonctionnement et le besoin de nouvelles structures est crucial. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour développer les moyens de cette institution et répondre ainsi à ses préoccupations.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur de faire connaître à M Roland Blum qu'il partage ses préoccupations et qu'il entend donner à la politique menée à l'égard des jeunes une véritable priorité. Dans cette perspective, il entend stabiliser le nombre des emplois, développer la formation des personnels et donner à l'éducation surveillée les outils méthodologiques nécessaires au développement d'une politique de protection judiciaire de la jeunesse fondée sur la prévention et l'insertion. La décentralisation, l'évolution sociale et culturelle des jeunes, le développement des dispositifs d'insertion professionnelle exigent en effet une nouvelle définition des interventions éducatives et une constante adaptation de cette administration. C'est pourquoi, si le nombre des emplois a effectivement été sensiblement réduit ces deux dernières années, l'éducation surveillée ne perdra pas d'emplois en 1989 et échappera même à la règle de la suppression de 1,5 p 100 des emplois de fonctionnaires. En effet, 262 emplois avaient été supprimés en 1987 et 1988, dont 210 emplois d'éducateurs. Les mesures de transformation d'emplois relevées par l'honorable parlementaire ne peuvent être comptabilisées à ce titre. Les moyens de fonctionnement et d'équipement ont suivi globalement l'évolution des dotations de cette nature au sein du budget de l'Etat ce qui ne paraît pas susciter sur la plupart des lignes budgétaires de difficultés importantes. Toutefois, afin de permettre à l'éducation surveillée de développer une politique de partenariat efficace en faveur des jeunes dont elle a la charge, les crédits d'intervention seront pour 1989 sensiblement augmentés. Ainsi, dès 1989, le budget de l'éducation surveillée amorcé une évolution positive.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Blum Roland](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 675

**Rubrique :** Education surveillée

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 juillet 1988, page 2196